



Ressource en eau

Réglementer les usages

« Simplifier » ! C'est le maître-mot mis en avant par Adrien Morenas, député du Vaucluse, pour évoquer sa proposition de loi sur la ressource en eau qui devrait, selon le parlementaire, « faciliter le travail issu de la deuxième séquence des Assises de l'eau ». La tourmente des Gilets jaunes et le Grand débat ont fait passer au second plan cette initiative, dont le premier acte portait sur la relance des investissements dans les réseaux d'eau et d'assainissement. Quoi de plus logique quand on sait que leur rendement est de 76,4 % en région (79,6 % sur l'ensemble du territoire), signifiant la perte d'un litre d'eau sur 5, pour un prix moyen au mètre cube de 3,52 € en région (4,07 € dans l'Hexagone) ?

Cette seconde phase de concertation vise à aider les territoires à « s'adapter au changement climatique, en étudiant les aspects qualitatifs et quantitatifs de la ressource ». Le député ouvre donc des pistes avec un texte composé de 19 articles portant « sur la mise en place d'un tarif social progressif (NDLR, comparable au chèque énergie), la réutilisation des eaux traitées, la transparence qui devra encadrer le renouvellement des concessions hydrauliques et sur l'acceptation du principe de non réponse pour les aménagements hydrauliques de faible importance, analogue à celui relatif aux permis de construire ». En outre, le député, conscient des enjeux environnementaux, souligne que « nous connaissons dans notre région le réseau de surface représentant 2/3 de la ressource en eau du bassin Durance Verdon, mais nettement moins bien les réserves souterraines, comme la nappe de la Crau ».

À l'heure où le réchauffement climatique inquiète, comme la sécheresse annoncée de ce printemps 2019, il est « important d'avoir un texte qui réglemente les usages », insiste Adrien Morenas. Il pourrait être mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, lors de la prochaine session parlementaire. L. C

Gel du plan Biodiversité

La fronde s'organise

C'est un véritable cri d'alarme qu'ont lancé les présidents de parcs naturels et gestionnaires d'espaces protégés, après l'annonce par le gouvernement du gel des financements en faveur de la biodiversité. Alors que la transition écologique s'inscrit dans l'un des quatre thèmes de réflexion du Grand débat national, cette remise en cause du plan Biodiversité, en prévision des décisions à venir pour répondre à la crise sociale déclenchée par le mouvement des Gilets jaunes, révolte et inquiète. « C'est un très mauvais signal, alors que, depuis la COP 21, on vante la capacité de la France à être un acteur majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les espaces naturels sont des solutions naturelles qui ne demandent pas beaucoup de crédits et le peu qui nous était octroyé est supprimé », déplore Didier Réault, président de l'association Rivages de France et du Parc national des Calanques.

Concrètement, ce gel des financements, qui intervient dans la première année du plan, ampute le budget du ministère de la Transition écologique et solidaire consacré au financement de la protection de la biodiversité de près de 20 M€. Avec des conséquences directes sur



l'emploi dans les réseaux de gestionnaires d'espaces naturels, comme l'explique Didier Réault : « Pour le Parc des Calanques, c'est une limitation en termes de personnel de terrain, qui accueille le public, mène des actions en faveur de la nature et de la biodiversité, et contrôle les mauvaises pratiques. Pour l'ensemble des parcs, sauf ceux d'outre-mer, cela se traduit par des suppressions d'au moins un ou deux postes ».

Chaque réseau se mobilise désormais auprès du ministère pour faire valoir l'importance de l'ensemble des actions des gestionnaires. « Nous attendons maintenant que la nature et la biodiversité soient intégrées dans les solutions à apporter. On oublie que la protection de cette nature est à la fois la plus belle, la meilleure et la moins onéreuse d'entre elles et que ces espaces naturels, bien gérés, sont des vecteurs de tourisme raisonné », conclut Didier Réault. A. J.

Projet européen Climaera

Améliorer la qualité de l'air



Face aux changements climatiques, le projet européen Climaera vise à rechercher les solutions les plus efficaces pour améliorer la qualité de l'air. Le projet, qui a démarré au printemps 2017 pour une durée de 3 ans, couvre les régions italiennes du Piémont, la vallée d'Aoste et les régions françaises Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La production et la consommation d'énergie étant à la base de la majeure partie des émissions de polluants atmosphériques, Climaera s'appuie sur une approche stratégique commune de politiques environnementales Climat, Air, Énergie, afin de

diminuer *in fine* les gaz à effet de serre et les polluants. Par ailleurs, grâce à la collecte de données météorologiques et d'émissions, et à l'élaboration de scénarios d'émissions à l'horizon 2030 et 2050, le projet entend fournir des préconisations aux décideurs publics territoriaux.

Le 5 avril dernier, Marseille a accueilli l'ensemble des partenaires pour un point d'étape sur les premiers résultats de leurs travaux. Ils ont d'abord présenté les trois scénarios météorologiques qu'ils ont réalisés et qui permettent d'estimer l'évolution du climat pour 2036-2065, notamment celle des températures et des précipitations. La deuxième partie de leurs travaux consistait à établir un ratio entre les coûts des actions en faveur de la réduction de la pollution, leurs bénéfices et leurs efficacités. Enfin, les résultats d'un sondage réalisé auprès de 1 500 personnes ont été dévoilés. Il s'agissait de comprendre la perception qu'avait le public de la pollution, du changement climatique et de la qualité de l'air. Les résultats finaux du projet seront présentés lors d'un colloque qui se déroulera à Nice au printemps 2020. M. P.